



Date : 20 octobre 2014

Questions et réponses # 2 à la DP n° 14150024

Question 1 :

Peut-on utiliser une signature électronique dans la lettre de présentation ? Ceci évitera aux promoteurs de devoir numériser leurs propositions techniques (ce qui diminuerait la qualité de visualisation du document). Si non, l'autre option serait d'envoyer séparément les lettres de présentation numérisées contenant une signature originale. S'il vous plaît, veuillez spécifier.

Réponse 1 :

Si vous voulez savoir si vous pouvez utiliser une simple image de votre signature dans la lettre de présentation, la réponse est non. Par contre, vous pouvez envoyer votre lettre (non-signée) avec la proposition par courriel, et la lettre de présentation signée séparément par fax au numéro + 613-563-9463.

Si votre société possède un identifiant numérique reposant sur un certificat, vous pouvez ajouter une signature avec certificat dans un document PDF ou Word. Cela permettra au CRDI de vérifier, grâce aux outils d'Adobe Reader® ou de Microsoft Word, que le fichier est authentique et que vous en êtes bien l'expéditeur.

Question 2 :

Est-ce que les promoteurs devraient fournir des copies de leurs diplômes universitaires ? Si oui, peuvent-ils envoyer ces documents séparément ? S'il vous plaît, veuillez spécifier.

Réponse 2:

Pas à cette étape du processus de demande de propositions. En ce moment, vous devez inclure seulement les renseignements sur les diplômes universitaires de votre équipe dans leurs résumés. Vers la fin du processus, une fois que le promoteur principal sera identifié, on lui demandera fort probablement de fournir les copies des diplômes.

Question 3 :

Le CRDI a indiqué qu'il y aura au moins deux cotes de destinataire (ordinaire et critique). Est-ce que le CRDI pourrait donner une idée plus détaillée du pourcentage de documents qui recevront la cote « ordinaire » vs « critique » ?

Réponse 3 :

On prévoit que la plus part (c'est-à-dire au-dessus du 50%) des documents auront la cote critique, mais nous ne connaissons pas le pourcentage exact. Veuillez indiquer dans votre proposition si votre tarification est sensible à cette mesure.